

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU JEUDI 9 JUIN 2011, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 103 citoyennes et citoyens

A 20h05, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Il excuse Madame Patricia Zurbuchen, conseillère communale. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition des intervenants. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°21 du 27 mai 2011, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages. Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen du village. Il salue les représentants de la presse, La Gruyère et La Liberté.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- M. Jean-Philippe Scaiola, Le Rialet 728
- M. Yvan Kilchoer, Le Dally 5
- M. Dominique Thorin, Le Rialet 771
- M. Jean-Claude Von Allmen, Le Dally 28
- M. Pierre-André Brülhart, La Dola 9
- Mme Chantal Tercier, Es Marais 530

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les scrutateurs sont priés de venir chercher les formules pour les votes éventuels.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2011. Il ne sera pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet
2. Achat et vente du dépôt de l'arsenal de Vuadens
3. Délégation de compétence pour des transactions immobilières diverses
4. Mode de convocation des assemblées communales
5. Législature 2011 - 2016 : Election des membres
 - a) de la Commission financière
 - b) de la Commission d'aménagement
 - c) de la Commission des naturalisations
6. Informations
7. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés. Afin d'éviter toute confusion en cas de votes ultérieurs, il est demandé aux scrutateurs de communiquer le nombre des personnes présentes à leurs tables respectives.

du 9 juin 2011

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2011.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal ou sur le site de la commune.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

Tractandum 2.- Achat et vente du dépôt de l'arsenal de Vuadens.-

Présentation : M. Daniel Tercier

Pour traiter de ce point du tractanda, M. Daniel Tercier demande aux personnes concernées, en particulier les membres de la famille Etter, de bien vouloir se récuser.

M. Daniel Tercier demande également si une autre personne, membre du conseil d'administration de l'entreprise Etter, serait présente à cette assemblée.

Aucune personne ne s'annonce.

M. Daniel Tercier peut donc exposer l'objet.

Comme chacun a pu le comprendre, le futur acquéreur potentiel est l'entreprise Hubert Etter & Fils SA.

Le droit de préemption de la commune signifie que celle-ci peut acheter un objet mise en vente par Armasuisse au même prix que l'offre la plus haute. La commune ne connaît pas la personne ou la société qui a déposé l'offre la plus haute, mais simplement le prix offert par cette personne ou société.

S'agissant de la procédure, la commune achète l'arsenal à Armasuisse et le revend à l'entreprise Hubert Etter & Fils SA.

L'entreprise Etter est en contact avec la commune depuis plusieurs années, soit près de 6 ans de relations pour ce bâtiment avec Armasuisse, afin de trouver une solution pour faciliter le développement de l'entreprise.

En l'occurrence, la commune a une occasion unique et efficace de soutenir cette entreprise installée depuis longtemps à Vuadens. Cette opération permettra une extension rationnelle et naturelle de ses locaux. Tous les travaux principaux pourront s'effectuer du côté de la route cantonale où se trouve déjà l'atelier. Ainsi, les véhicules d'entreprise pourront stationner à proximité immédiate dudit atelier, ce qui restreindra considérablement le trafic à l'entrée du quartier. Du côté de l'habitation, l'entreprise Etter envisage bien évidemment de garder ses bureaux, les locaux et les vestiaires du personnel et la place de parc qui fonctionne déjà actuellement. Il en résultera une sécurité pour l'entreprise par une limitation des traversées de la route cantonale par les employés et leurs engins.

Il est utile de rappeler que l'entreprise Etter est à Vuadens et soutient les sociétés villageoises par leurs dons et leurs participations à diverses manifestations. De plus, l'entreprise Etter est une source de travail très importante pour le village et la région puisque 65 personnes y travaillent, dont 13 de Vuadens.

Sur le plan financier, la commune achète l'arsenal à Armasuisse pour le prix de Fr. 1'475'000.-- (prix correspondant à l'offre la plus haute) et revend ce même immeuble à l'entreprise Hubert Etter & Fils SA pour le montant de Fr. 1'500'000.--. La commune fait un léger bénéfice de Fr. 25'000.--. Le Conseil communal a estimé ne pas devoir faire de la spéculation dans cette opération, mais plutôt favoriser l'entreprise Etter.

L'argent de la transaction est avancé par l'entreprise Hubert Etter & Fils SA. La commune ne sort pas d'argent. Les deux opérations, achat et vente, sont liées. L'assemblée ne pourra pas

du 9 juin 2011

se prononcer uniquement sur l'une de ces transactions. La commune et l'entreprise Hubert Etter & Fils SA sont liées par une promesse d'achat et de vente signée devant notaire.

La commune ne voulait évidemment pas déboursier d'argent pour aider une entreprise. Dès lors, tous les frais de ces deux transactions sont à la charge de l'entreprise Etter. Il s'agit d'un montant qui avoisine les 10 % du prix de vente, soit approximativement Fr. 160'000.-- qui comportent les droits de mutation, les frais de notaire, etc. Ce qui n'est donc pas une bagatelle.

Au terme de son exposé, M. Daniel Tercier rappelle que ces transactions n'engendreraient aucun frais pour la commune qui en retirerait par contre un bénéfice Fr. 25'000.--.

M. Daniel Tercier donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Claude Thürler donne connaissance du rapport de ladite commission :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du dossier d'investissements concernant l'achat et la vente du dépôt de l'arsenal de Vuadens qui est présenté lors de cette assemblée.

Toutes les garanties financières nécessaires ayant été présentées par la commune et l'acheteur, la Commission financière émet un préavis favorable.

M. Claude Thürler ajoute que ladite commission aurait souhaité être intégrée plus rapidement dans ce dossier.

M. Daniel Tercier remercie la commission financière et ouvre la discussion concernant cet achat et cette vente.

- M. Jean-Bruno Moret tient à s'exprimer en tant qu'employé de l'entreprise Etter :

Installée à Vuadens depuis de nombreuses années, l'entreprise Etter n'a cessé de s'accroître dans ses diverses activités. Un bon nombre de personnes ici présentes ont certainement eu, un jour ou l'autre, recours à leurs services.

Vue de l'intérieur, l'entreprise Etter cultive un solide esprit d'équipe. Développement, innovation ont marqué sans cesse son évolution, sans oublier la formation. Plusieurs jeunes du village y ont débuté leur vie active en effectuant leur apprentissage de chauffeur, réparateur ou employé de commerce.

Aujourd'hui, la troisième génération est en route, et l'espace de travail arrive au maximum de ses capacités. L'acquisition du dépôt de l'arsenal représenterait pour l'entreprise Etter un potentiel idéal pour le développement futur de ses activités.

Au niveau de la sécurité également, l'emplacement de la parcelle juste à côté de l'atelier est un réel atout, notamment pour le trafic et les manœuvres des poids lourds.

M. Jean-Bruno Moret se dit évident pour l'achat et la vente de l'arsenal et espère vivement que l'assemblée suivra la proposition du Conseil communal.

- M. Laurent Verdon est conscient que l'achat et la vente du dépôt de l'arsenal pour l'entreprise Etter est très important et se dit très favorable à cette transaction, surtout que l'économie de Vuadens y est impliquée.

M. Laurent Verdon demande toutefois si la commune de Vuadens n'aurait pas intérêt à avoir un droit de superficie sur le terrain. Il pourrait s'y dégager un certain revenu annuel et un droit de garde sur le terrain pour la commune de Vuadens.

M. Daniel Tercier répond que ce n'est pas l'intention du Conseil communal qui préfère effectuer une opération rapidement, sans devoir gérer l'immeuble, facturer des loyers ou établir des contrats d'entretien ou autres sur cet objet. L'entente avec l'entreprise Etter a porté d'emblée sur un achat et une vente.

du 9 juin 2011

La parole n'est plus demandée. L'objet est soumis au vote. Le Conseil communal rappelle l'importance de ce vote. Il en va de l'avenir de l'entreprise Etter, de son personnel et de son développement. Ces transactions constitueraient également une plus-value pour le tissu économique de Vuadens.

Le bulletin secret étant demandé par Mme Claire Huser Bossel, M. Daniel Tercier indique que cette demande doit être appuyée par le cinquième de l'assemblée. La question étant soumise aux participants, aucun ne requiert ce mode de votation.

L'achat et la vente du dépôt de l'arsenal de Vuadens sont acceptés par main levée à la majorité. (9 abstentions et 1 opposition).

Les membres de la famille Etter rejoignent l'assemblée et M. Daniel Tercier leur communique la décision positive de l'assemblée quant à l'achat du dépôt de l'arsenal par la commune et sa revente immédiate à l'entreprise Etter.

M. Jean-Jacques Etter désirant s'exprimer, voici ses propos :

Au nom de l'entreprise Hubert Etter & Fils SA, c'est avec joie que je remercie infiniment de cette décision. Le type de l'arsenal va nous permettre de développer nos activités sur la commune de Vuadens. Les débuts dans l'entreprise ont commencé il y a 35 ans et nous étions 4 employés au garage de La Dola. Peu d'années après, ce lieu s'est trouvé vite à l'étroit si bien qu'on s'est retrouvé au Dally, proche de la route cantonale. Actuellement sur ce lieu avec 65 personnes, c'est fabuleux de pouvoir acquérir ce nouvel outil de travail afin d'agrandir les dépôts. De plus, ce dernier donne aussi un accès à la route cantonale.

A vous tous encore, merci de votre accord qui nous donne encore plus d'ambition pour l'avenir.

Tractandum 3.- Délégation de compétence pour des transactions immobilières diverses.- Présentation : M. Daniel Tercier.

A l'instar d'autres communes de la Gruyère, le Conseil communal demande une délégation de compétence pour des transactions immobilières diverses, à savoir acheter, vendre ou échanger.

Cette délégation de compétence est requise pour un montant de Fr. 200'000.--. Cette somme peut paraître énorme. Mais en réalité, elle ne l'est pas, car une simple vente de terrain de 1000 m² à Fr. 180.-- le m² représente déjà une somme de Fr. 180'000.--.

Pour exemple, la commune de Broc a également demandé dernièrement une délégation de compétence de Fr. 200'000.-- afin d'avoir les mains libres dans leur travail. Un autre exemple qui n'est pas le meilleur : la commune de Dompierre a une compétence illimitée. Cela doit être formidable, mais ...

Cette délégation de compétence a aussi pour objectif d'éviter la convocation d'une assemblée communale pour un simple objet qui dépasserait une somme assez importante.

Le Conseil communal demande une compétence de Fr. 200'000.-- afin de pouvoir travailler convenablement et rapidement. Pour mémoire, lors de la dernière législature, le Conseil communal disposait de Fr. 150'000.-- et, au vu de certaines ventes de terrain, le Conseil communal se trouve maintenant un peu à l'étroit avec ce montant.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, ni le bulletin secret, l'objet est soumis au vote.

La délégation de compétence pour des transactions immobilières diverses telle qu'elle a été présentée est acceptée par main levée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

Au nom du Conseil communal, M. Daniel Tercier remercie l'assemblée communale de sa confiance et assure que l'argent de la Commune ne sera pas dilapidé.

du 9 juin 2011

Tractandum 4.- Mode de convocation des assemblées communales.-

Présentation : M. Daniel Tercier

Depuis de nombreuses années, le mode de convocation des assemblées communales de notre commune fonctionne bien. Cependant, la législation en vigueur oblige à ce qu'une nouvelle décision soit prise au début de chaque période administrative.

Deux possibilités sont offertes, soit l'envoi d'un tous-ménages ou d'une convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de maintenir le système actuel, à savoir :

- selon la loi :

- ↳ un avis dans la Feuille officielle
- ↳ un affichage au pilier public
- ↳ une convocation sur internet (site communal)

- pour l'avis aux citoyennes et citoyens :

- ↳ l'envoi d'un tous-ménages tel qu'il se pratique actuellement.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Ropraz demande si les personnes ayant le panneau "pas de publicité" reçoivent quand même le tous-ménages.

M. Daniel Tercier répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le mode de convocation des assemblées communales par l'envoi d'un tous-ménages est accepté par main levée à l'unanimité.

Tractandum 5.- Législature 2011 - 2016 : élection de membres des commissions.-

Présentation : M. Daniel Tercier

a) Commission financière

Cinq membres sortants se représentent, à savoir :

- M. Patrick Genoud, Chantemerle
- M. Vincent Genoud (excusé), Le Rialet
- M. Michel Golliard (excusé), L'Adrey
- M. Patrick Rey, Le Dally
- M. Claude Thürler, Le Bugnon

Pour le remplacement des démissionnaires, M. Dominique Ropraz présente les deux candidats suivants :

- M. Daniel Bovigny, ancien conseiller communal, vice-syndic entre 1996 et 2001, marié, 3 fois papa et 3 fois grand-papa. Sa motivation à faire partie de la commission financière : envie de s'impliquer à nouveau au service de la collectivité publique avec sa bonne connaissance du fonctionnement du monde politique, aussi bien communal que cantonal;
- M. Emmanuel Romanens, qui habite à Vuadens depuis le 1^{er} décembre 2005 et travaille à La Nationale Suisse.

M. Daniel Tercier remercie M. Dominique Ropraz et demande à l'assemblée si elle a d'autres propositions à formuler.

Tel n'étant pas le cas, l'article 19 de la Loi sur les communes permet de nommer ces personnes par main levée.

du 9 juin 2011

M. Daniel Tercier demande donc à l'assemblée de se prononcer sur ce mode d'élection. Le bulletin secret n'étant pas demandé, l'assemblée communale élit la nouvelle commission financière par main levée à l'unanimité.

M. Daniel Tercier félicite cette nouvelle équipe.

b) Commission d'aménagement

Dans cette commission, 3 membres du Conseil communal en font partie automatiquement, à savoir :

- M. Patrick Telfser, dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions
- M. Sébastien Meyer, dicastère de l'eau et de l'épuration
- M. Christian Rossat, dicastère des routes

Pour les membres qui représentent les citoyens, M. Daniel Tercier propose :

- M. Stéphane Giller, membre sortant, La Condémine
- M. Jean-Luc Thomas, membre sortant, Le Rialet
- M. Emmanuel Déforel, ancien conseiller communal, Es Marais

M. Patrick Telfser présente la 7^{ème} personne qui est proposée pour fonctionner dans cette commission. Il s'agit de Mme Aleksandra Favre, qui n'est malheureusement pas présente ce soir pour des raisons professionnelles. Elle est en patrouille au service de la police cantonale. Mme Aleksandra Favre est mariée et mère de deux enfants en bas âge dont elle s'occupe en parallèle de son activité professionnelle à temps partiel. Venant de la Riviera, elle s'établit avec son époux à Bulle dans un premier temps. Ensuite, avec le premier de leurs enfants, ils décident de construire leur avenir dans notre commune. Etablie depuis octobre 2010 à Chantemerle, actuellement Le Dally, elle se réjouit de partager ses connaissances au sein de cette commission.

M. Patrick Telfser remercie l'assemblée de sa confiance et de son attention.

Aucune autre proposition n'est émise. M. Daniel Tercier suggère donc l'application de l'article 19 de la Loi sur les communes.

Le bulletin secret n'est pas demandé. L'assemblée communale nomme les membres de la commission d'aménagement par main levée à l'unanimité.

Merci à l'assemblée et félicitations aux membres de cette commission.

c) Commission des naturalisations

Tous les membres de cette commission se représentent, à savoir :

- M. Christophe Bapst, Le Russon
- M. David Moret, Sur la Ville
- M. Noam Rey, Plan
- M. Dominique Ropraz, Bois du Pâquier
- M. Cédric Seydoux, Es Terreaux

Pas d'autre proposition de la part de l'assemblée et proposition d'appliquer également l'art. 19 de la Loi sur les communes.

Le bulletin secret n'est pas demandé. L'assemblée communale nomme les membres de la commission des naturalisations par main levée à l'unanimité.

M. Daniel Tercier félicite également les membres de cette commission.

Tractandum 6.- Informations.-

Le Conseil communal n'a pas d'information spécifique à communiquer.

du 9 juin 2011

Tractandum 7.- Divers.-

M. Daniel Tercier donne la parole à l'assemblée.

M. Dominique Ropraz précise que son intervention concernant la commission d'aménagement ne se veut nullement critique, mais qu'elle est faite dans un esprit constructif.

La commission d'aménagement, qui comprend 3 membres du Conseil communal et 4 autres citoyens, ne se réunit que lorsqu'il s'agit de prendre connaissance d'un dossier lié au plan d'aménagement local déjà fait, donc pour donner son aval à un projet préparé par le Conseil communal. Ne serait-il pas judicieux que cette commission se réunisse un peu plus souvent qu'une à deux fois par année comme c'est le cas actuellement, pour qu'elle joue véritablement un rôle dynamique, qu'elle participe depuis le début au processus, qu'elle puisse vraiment donner son avis, imaginer, créer, participer au développement du village de manière plus approfondie dès le début du processus lié au PAL, voire même aux plans d'aménagement de détail ou à certaines infrastructures importantes concernant le développement de notre commune. En gros, je demande au Conseil communal de réfléchir à la possibilité que cette commission soit utilisée de sorte que tous ses membres puissent jouer le rôle défini par la Loi sur l'aménagement du territoire dont je lis ici l'art. 36 "*Le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci*".

M. Daniel Tercier prend note de cette remarque.

Mme Claire Huser Bossel constate que, dans deux commissions précitées, il n'y a pas de membres du Conseil communal alors qu'il y en a 3 dans la commission d'aménagement. Elle désire donc connaître les raisons de ce procédé. Existe-t-il des règlements à ce sujet ?

M. Daniel Tercier répond que le Conseil communal ne peut être représenté à la Commission financière. Il fait confiance aux citoyens membres de cette commission.

La commission d'aménagement, quant à elle, s'enquiert notamment de la création de nouvelles zones en rapport à l'aménagement général du territoire. Il est donc nécessaire que cette commission comprenne des personnes qui connaissent, au point de vue communal, l'aménagement, les routes, l'eau, l'épuration qui viennent s'intégrer aux dossiers à traiter. Dans ce contexte, les 4 personnes représentantes des citoyens/ennes, et majoritaires dans cette commission, ont bien entendu leur mot à dire sur les objets discutés.

Quant à la commission des naturalisations, elle est composée, selon la loi, de citoyennes et citoyens qui doivent gérer ces dossiers. Contrairement au procédé antérieur, c'est aujourd'hui un groupe de citoyens qui a la charge d'examiner les demandes de naturalisation.

M. Laurent Verdon aimerait savoir si la commune a établi un nouveau projet pour le trottoir du Maupas, sachant que, cet automne, l'Etat va entreprendre la réfection de la route cantonale.

M. Daniel Tercier rappelle que la commune de Vuadens fait partie de Mobul. Dans ce contexte, le Conseil communal devra étudier la traversée du village, qui s'étend du Dally à la limite de Vaulruz et, selon les services de l'Etat, la réfection de la route cantonale et les aménagements annexes formeront un tout. Le Conseil communal va donc y inclure le trottoir et a mandaté un bureau pour étudier le projet. Le trottoir ne pourra pas se réaliser sans qu'une étude générale ait été effectuée.

Si M. Jean-Claude Von Allmen sollicite la parole, ce n'est pas pour faire des remarques mais pour féliciter et remercier le Conseil communal. Au vu du travail fait notamment à la

du 9 juin 2011

déchetterie et à la grande salle, il constate que les citoyennes et citoyens ont pris des décisions d'engager des montants et qu'ils peuvent être fiers de ce qui a été réalisé. Alors " Merci au Conseil communal, continuez ainsi, c'est comme ça qu'on vous respecte et qu'on vous aime". Par ses applaudissements, l'assemblée rejoint le point de vue de M. Von Allmen.

M. Daniel Tercier remercie M. Jean-Claude Von Allmen et apprécie particulièrement son intervention. En effet, pour sa 22^{ème} année au Conseil communal, c'est une rare fois que celui-ci est remercié.

M. Jean-Luc Thomas relève que, dans le tractanda "Informations", il aurait peut-être été intéressant de citer les membres des commissions qui n'ont pas été élus à cette assemblée. Il pense notamment à la commission scolaire ou à la commission du Fonds Louis Guigoz. Peut-être existe-t-il une commission des sports ou une commission d'embellissement de la commune. Avec un brin d'ironie, il se souvient d'une information qui avait été donnée à l'époque par un conseiller en charge de l'embellissement de l'école qui avait relaté une dépense de l'ordre de Fr. 200.-- pour l'achat de géraniums.

M. Daniel Tercier rappelle que chaque ménage reçoit de temps en temps un bulletin communal d'information. Dans celui qui paraîtra au mois de juillet prochain, le nouveau Conseil communal et les commissions seront publiés.

Dans le même esprit que celui de M. Thomas, il ne pense pas qu'une commission d'embellissement sera créée parce qu'il faudrait y intégrer un architecte, un promoteur, etc.

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et de leur participation active à cette assemblée. Il leur souhaite un bel été et de bonnes vacances.

L'assemblée est levée à 20h43

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier